



**Mairie d'IFS**  
**Esplanade François Mitterrand**  
**B.P. 44 – 14123 IFS**

Tél : 02-31-35-27-27  
Fax : 02-31-78-30-09

Département

**CALVADOS**

Canton

**CAEN XVI**

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 30 septembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 19 septembre 2024

Date d'affichage 19 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice 32

Présents 21

Votants 29

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Mohamed MAÂCHE, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Sylvain JOBEY, Virginie DALY, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE et Aurélie TRAORE **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Martine LHERMENIER, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Jacqueline BAZILLE, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Inès TOROND-MOYA, Mohamed MAÂCHE, Philippe GIRONDEL, Françoise DUPARC, Aminthe RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

**Absents excusés :** Martine LHERMENIER, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Jacqueline BAZILLE, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP, Allan BERTU et Cédric EVANO.

**Secrétaire de séance :** Aminthe RENOUF et Jean-Claude ESTIENNE.

### N° 2024-100 – CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR RÉPONDRE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, en application des dispositions de l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.

Ils devront justifier d'un niveau d'étude, d'un diplôme et/ou d'une expérience professionnelle relatifs aux missions occupées.

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire du grade de recrutement et éventuellement le supplément familial de traitement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents contractuels affectés sur ces postes et de signer les contrats de travail y afférent.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de délibération portant création d'emplois non permanents présentés par Monsieur le Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1 ;  
 VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 332-23 1° ;  
 VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 713-1, L 712-1 et 2 ;  
 VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
 VU les crédits budgétaires ;  
 VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 27 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de recourir à des recrutements ponctuels pour pallier un accroissement temporaire d'activité dans certains services au cours de l'année 2024-2025 (1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025) ;

Monsieur le Maire propose de créer l'emploi non permanent suivant :

Service	Grades	C at.	Missions	Temps de travail	Nombre d'emplois
Administratif	Adjoint administratif	C	Accueil, secrétariat, gestion administrative	TC	1

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**ADOpte** la proposition de création d'emploi non permanent (figurant dans le tableau ci-dessus) afin de répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025 comme suit :

Service	Grades	Cat.	Missions	Temps de travail	CM du 01/07/2024	CM du 30/09/2024
					Nombre d'emplois	Nombre d'emplois
Petite Enfance Education	Adjoint d'animation	C	Animation périscolaire	2/35 <sup>ème</sup>	1	1
			Animation périscolaire	2.5/35 <sup>ème</sup>	1	1
			Animation périscolaire	4/35 <sup>ème</sup>	2	2
			Animation périscolaire	5.48/35 <sup>ème</sup>	2	2
			Animation périscolaire	5.60/35 <sup>ème</sup>	2	2
			Animation périscolaire	5.75/35 <sup>ème</sup>	1	1
	Adjoint technique	C	Entretien des écoles et bâtiments communaux	3.06/35 <sup>ème</sup>	1	1
			Entretien des écoles et bâtiments communaux	6.12/35 <sup>ème</sup>	1	1
			Entretien des écoles et bâtiments communaux	8/35 <sup>ème</sup>	1	1
Développement Local (Centre socio-culturel)	Animateur	B	Animation sociale	35h	1	1
Administratif	Adjoint administratif	C	Accueil, secrétariat, gestion administrative	15/35 <sup>ème</sup>	1	1
				<b>35h</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Centre technique Municipal	Adjoint technique		Logistique, fêtes et cérémonies	7/35 <sup>ème</sup>	3	3
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	Logistique, fêtes et cérémonies	7/35 <sup>ème</sup>	2	2
	Adjoint technique	C	Entretien des bâtiments	35h	1	1

**PRECISE** que ces agents contractuels seront rémunérés selon les dispositions prévues par les conditions fixées à l'article L 713-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés seront inscrits au budget prévu à cet effet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 30 septembre 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 3 octobre 2024

Affichée le : 3 octobre 2024

## Acte à classer

2024-100

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-10-03T14-34-35.00 ( MI255944392 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20241003-2024-100-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Création d'emplois non permanents pour répondre a un  
besoin lie a un accroissement temporaire d'activité

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.2. Personnel contractuel  
4.2.1. Création de poste

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-100.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/10/24 à 12:10

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 03/10/24 à 14:34

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 03/10/24 à 14:40